



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 juin 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 12 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre du 22 mai 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Feridun Sinirlioglu, et parue sous la cote [S/2020/437](#), au sujet de laquelle je souhaite faire les observations qui suivent.

Je me félicite des affirmations contenues dans la lettre de mon collègue turc, à savoir que la Turquie reste déterminée à trouver un règlement politique à la question de Chypre et qu'elle continuera d'appuyer les mesures prises par le Secrétaire général en vue de parvenir à un règlement global de la question.

La Grèce continuera à soutenir systématiquement les efforts déployés sous l'égide de l'ONU en vue d'un règlement concerté de la question chypriote, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'acquis de l'Union européenne.

Cependant, je regrette de noter la répétition des « interprétations » unilatérales de l'histoire de la question chypriote par mon collègue turc. La pratique consistant à dicter des leçons d'histoire à la communauté internationale n'est, et c'est le moins qu'on puisse dire, guère constructive. Comme il est bien préférable de se concentrer sur le présent, je tiens à réitérer que l'occupation militaire permanente par la Turquie, depuis 46 ans, de plus d'un tiers du territoire de la République de Chypre, État membre des Nations unies et de l'Union européenne, viole de manière flagrante la Charte des Nations Unies, qui interdit la menace ou l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tout État. Elle viole également toutes les résolutions de l'ONU concernant Chypre, dans lesquelles il est notamment demandé à tous les États de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre et d'en retirer toutes les troupes étrangères illégales, et de respecter également les traités de 1960 concernant Chypre.

Les actes en disent bien plus que les mots. La volonté politique de la Turquie de parvenir à règlement de la question chypriote doit se traduire de manière crédible et concrète dans la pratique. Pour l'instant, malheureusement, loin de faciliter les efforts du Secrétaire général pour reprendre les négociations en vue d'un règlement de la question, la Turquie continue d'attiser les tensions en Méditerranée orientale, violant la souveraineté et les droits souverains de Chypre en poursuivant des activités illégales dans ses zones maritimes et en militarisant lourdement la mer et l'espace aérien de la République de Chypre.



En tout état de cause, je tiens à vous assurer une fois de plus de la détermination de la Grèce à poursuivre les efforts visant à mettre fin à l'occupation turque, dans le cadre d'un règlement global négocié, fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et sur l'acquis de l'Union européenne.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(Signé) Maria **Theofili**
